

AFFAIRE N° 12. - Virement de crédits au Budget 1967

Le MAIRE, - Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous  
prier de m'autoriser à effectuer le virement de crédits ci-après :

de Chapitre 993 - Article 210: Acquisition de terrain  
(terrain: Ecole HOARAU) ..... 2.250.000 F

au Chapitre 991 - Article 210: Acquisition terrains ..... 2.250.000 F

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

S<sup>r</sup> Denis, Le Secrétaire

P. le Maire

Le Secrétaire Denis

Signé : Cluchat